

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014




1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Profresh neutre
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** Nettoyant neutre
- **Producteur/fournisseur :**
 RALLOPACK AG
 Diebold Schilling-Str. 23A
 2544 Bettlach
 Tel. 032 645 24 74
 Fax 032 645 12 36
 info@rallopack.ch
- **Service chargé des renseignements :** Informations, Tel. 032 645 24 74
- **Renseignements en cas d'urgence :**
 Centre Suisse d'Information Toxicologique, Zurich
 Tel. 044 251 51 51 www.toxi.ch

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
 Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 85711-69-9 EINECS: 288-330-3	Acide sulfonique, C13-17-sec-alkyl-, sels de sodium  Xi; R 38-41	2,5-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 No CEE : 603-117-00-0	2-Propanol  Xi,  F; R 11-36-67	< 2,5%

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:** néant

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Eloigner les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
 Laver avec plus de l'eau.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :**
 Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
 Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
 Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** néant
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
 Oxydes de soufre (SOx)
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Profresh neutre

(suite de la page 1)

· **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

· **Les précautions individuelles:**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les vapeurs.

· **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation :**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Ne pas respirer l'aérosol.

Éviter le contact tenace ou périodique avec la peau.

Éviter le contact avec les yeux.

Observez valeurs sécurité (VME).

· **Préventions des incendies et des explosions:** Un produit brûlant développe des vapeurs combustibles.

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stockage conformément aux prescriptions légales.

· **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-63-0 2-Propanol

VME ()	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B, C
---------	---

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Profresh neutre

(suite de la page 2)

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau par un onguent.

· **Protection respiratoire** : Respecter des limites d'exposition.

· **Protection des mains** :

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux** : Lunettes de protection

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	vert clair
Odeur :	caractéristique

· **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

· **Point d'éclair :** 62°C
Ne favorise pas la combustion.

· **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20°C:** 1,006 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** entièrement miscible

· **pH à 20°C:** ~ 7

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Substances à éviter** : Agents d'oxydation

· **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **Produits de décomposition dangereux** :

Oxydes de soufre (SO_x)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

CHF

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Profresh neutre

(suite de la page 3)

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irritation faible
- **des yeux :** Faible effet d'irritation
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- **Autres indications :** non déterminé
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :** non déterminé
- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :** non déterminé
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**
Le code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| · Transport par terre ADR/RID et (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier): | - |
| · Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): | - |
| · Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) : | - |
| · Classe IMDG/GGVmer : | - |
| · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR : | - |
| · Classe ICAO/IATA : | - |

- **Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Profresh neutre

(suite de la page 4)

· **Composés conformément à Recommandation 89/542/CEE**

tensio-actifs anioniques, tensio-actifs non ioniques	< 5%
CITRONELLOL, 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldehyde, HEXYL CINNAMAL, COUMARIN	

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2): polluant

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

No OFSP T: 106244

Classe de toxicité CH: --

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et NE représente(nt) PAS la classification de la préparation.

CHE